

**Zeitschrift:** Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne

**Herausgeber:** Société Oeconomique de Berne

**Band:** 1 (1760)

**Heft:** 1

**Artikel:** Extrait d'une lettre, adressée à la société par monsieur André Naville, de Genève, sur la méthode de greffer les noiers

**Autor:** Naville, André

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-382476>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

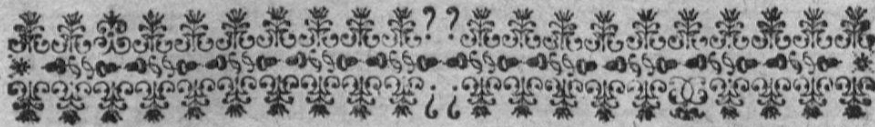
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## V.

## EXTRAIT

D'UNE LETTRE, ADRESSEE A LA SOCIETE PAR MONSIEUR ANDRE NAVILLE, DE GENEVE, SUR LA METHODE DE GREFFER LES NOIERS.

---

**L**A Suisse que je connois passablement bien, aiant eu occasion d'y faire nombre de voyages pour mon commerce, dans les quels j'ai souvent parcouru tous les Cantons, possède une quantité de beaux noiers qui seroit presque suffisante pour l'entretenir d'huile de noix si l'on pouvoit trouver un moien de leur faire produire plus de fruits qu'ils n'en rapportent communement, & les mettre en même tems à-peu-près à l'abri des gelées du printemps, qui pour l'ordinaire dans nos climats, qui sont un peu froids, enlèvent cette recolte.

**DANS** l'état actuel des choses, je suis convaincu avec tous nos bons œconomes de campagne, que nos noiers nous portent beaucoup plus de préjudice par leur ombrage & par leurs grandes & nombreuses racines qui s'étendent

dent fort loin dans les terres & en attirent les sucres & les fels, qu'ils ne nous donnent de profit, tant par les chetives recoltes que nous en retirons, que par les bois qu'ils nous procurent.

LE seul moien d'en tirer un bon parti, est de les faire enter comme on le pratique depuis une trentaine d'années dans une petite partie de la province de Dauphiné connue sous le nom de Marquisat du Roiaunois.

DEPUIS que cette méthode y est en usage & qu'elle y est généralement, puis qu'on ny trouveroit plus un seul noier d'une certaine grosseur qui ne soit enté, ce petit canton fournit une quantité d'huile de noix, presque incroiable.

LEURS voisins convaincus par l'expérience qu'ils en ont devant les yeux de la bonté de cette méthode, commencent à la mettre en pratique, de sorte que depuis Grenoble jusqu'à Romans & même jusqu'au Rhone, je m'aperçois toutes les années que le nombre des noiers entés augmente considerablement & certainement il n'y en aura plus d'autres dans peu.

CETTE méthode a un double avantage, le premier est de se procurer à tous ses noiers des noix qui sont d'une bonne qualité, & d'un bon rapport, qui restent bien pleines en séchant & rendent par consequent beaucoup plus d'huile que les autres; le second, que je regarde comme le plus considerable pour nos Cantons qui sont un peu froids, c'est qu'on

qu'on ne prend pour enter les noiers que des Greffes de l'espece tardive qui pouffant trois semaines ou un mois plus-tard que les noiers ordinaires, sont par consequent beaucoup moins sujets à souffrir des premieres gelées du printems.

LES noiers ne s'entent point en pepiniere comme la plupart des autres arbres fruitiers, mais ils s'entent sur place comme les meuriers & seulement lors qu'ils ont acquis une certaine grosseur & que le tronc est au moins de 15. a 18. pouces de circonference, ils s'entent même de quelle grosseur qu'ils soient, puisque j'en ai vu enter que deux hommes n'auroient pas embrassés & qui ont réussi également bien que s'ils avoient été jeunes.

QUAND on veut les enter, on les couronne soit à la fin de l'automne ou au commencement du printems, mais il vaut encore mieux le faire à la fin de Fevrier ou au commencement de Mars, au moins un mois ou six semaines avant la nouvelle sève, parce que les arbres risquent moins de souffrir des froids de l'hiver, j'entends par le terme de couronner, non pas les étêter entierement, mais laisser subsister toutes les maitresses branches dans la quantité nécessaire pour former un bel arbre; ces branches se coupent aux jeunes arbres à 15. ou 18. pouces du tronc & on les laisse plus longues dans la proportion quand ils sont plus vieux, dans les gros arbres on les laisse communement de 10. à 12. pieds de longueur, les branches coupées pouffent du  
nou-

nouveau bois & il faut que ce nouveau bois aie une année, avant qu'on puisse l'enter, c'est donc au printems suivant & dans le fort de la sève que l'on ente les plus beaux sujets qui ont poussé & qu'on retranche ceux qu'on ne veut pas enter, on fait au moins deux greffes sur chaque maitresse branche & dans les gros arbres jusqu'à quatre à six, parce qu'ils ne reussissent pas toutes, & que dans le cas qu'ils vinsent toutes à bien reprendre, on est toujours à tems l'année suivante de retrancher les branches qui seroient de trop & qui ne feroient que gâter l'arbre & le rendre difforme.

LES noiers s'entent en flutte comme les meuriers, pour cette sorte d'enture il faut que les greffes soient très fraîchement coupées & que la sève y soit encore dans tout son entier, car pour peu qu'ils fussent seches, on ne pourroit pas en detacher l'écorce avec un des boutons dont on se sert pour enter les branches qu'on veut, en y insinuant après qu'on en a enlevé la peau, précisément jusqu'à l'endroit de l'enture & pas plus bas, une espèce de virole faite de l'écorce de la greffe où l'on a laissé un bouton, comme c'est par ce bouton que sort la nouvelle branche, il faut que le jardinier qui ente, aie soin de le tourner de façon que l'arbre puisse être bien coiffé & que les branches ne s'embarassent pas.

LA difficulté d'avoir des greffes de la bonne espèce de noix & surtout des noiers qui poussent plus tard que les autres a été cause que  
jusques

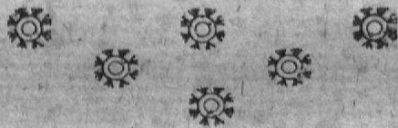
jusques à present je n'ai pas encore pû faire enter mes noiers gros & petits, j'aurois pû facilement m'en procurer en les faisant venir du Dauphiné, mais j'ai craint qu'ils n'arrivassent pas assez fraiches, quelque precaution que l'on prit en me les envoyant; pour remedier à cet inconvenient je pris le parti il y a quelques années de faire enter en Dauphiné, contre l'usage ordinaire, quelques jeunes noiers en pepinière, ils reussirent assez bien, je les fis venir il y a deux ans, mais comme ils avoient été fort mal arrachés & qu'on avoit offensé la pluspart des racines, il n'y en a eu que deux qui aient bien repris, ils sont certainement de l'espece tardive puisqu'ils n'ont poussé qu'au mois de Juin & même à la fin.

DES qu'ils seront assez forts pour me fournir des bonnes greffes, je ferois enter successivement tous mes noiers & je me flatte que dans peu d'années je pourai donner des greffes à ceux qui en souhaitteront, ce que je ferois avec d'autant plus de plaisir que je serois bien charmé si je pouvois contribuer à rendre cette bonne méthode universelle dans la Suisse qui par ce moien œconomiseroit chaque année de grosses sommes qui en sortent pour l'achat des huiles pour la lampe & même pour la salade, car en faisant faire de l'huile sans chauffer les noix, bien des gens la préfèrent à la meilleure huile d'olives.

COMME les noiers reussissent très bien dans la Suisse, la culture en seroit encouragée, dès qu'on seroit à-peu-près sûr d'en tirer de  
bon-

bonnes récoltes , leur nombre augmenteroit considérablement & les bois que cela fourniroit de plus au país ne laisseroient pas d'être un gros object.

VOILA, Messieurs, les réflexions que je prends la liberté de soumettre à vos lumières, si je ne me suis pas exprimé aussi bien que tout autre l'auroit pu faire , pardonnez à un negociant peu accoutumé à sortir des matieres de son commerce, mais qui ne le cede à personne en fait de zèle pour le bien public & en particulier pour tout ce qui peut contribuer à l'avantage de la Suisse nôtre commune patrie.



MEMOIRE